9 - LES SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)





Identification

Identifiant 92SIS00239

Nom usuel Gaz de France Centre National de l'Equipement

Adresse 5, rue Pierre Beregovoy

Lieu-dit

Département HAUTS-DE-SEINE - 92

Commune principale CLICHY - 92024

Caractéristiques du SIS Le site a accueilli de 1859 à 1960 une usine fabriquant du gaz à

partir de la distillation de la houille. L'arrêt définitif des activités a été déclaré en 1960. Les installations ont été démolies de 1960 à 1966. Deux diagnostics des sols ont mis en évidence l'existence de zones de pollution de sol aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

La nappe alluviale n'est pas vulnérable.

Une partie du site a fait l'objet de travaux de dépollution. Au regard des dispositions de l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2001, le site est compatible avec un usage industriel. Un procès-verbal de récolement a été établi le 18 février 2002. En 2006, lors de la vente d'une partie du terrain, des restrictions d'usage conventionnelles ont été mises en

place entre GDF et l'acquéreur, la Ville de Paris.

Etat technique Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance

Observations Le site est actuellement partiellement occupé par des immeubles à

usage de bureaux et parking.

Une étude de risques (EDR) a été réalisée en 2003 sur la partie du terrain vendue à la ville de Paris. Les conclusions de l'étude montrent qu'un parc urbain peut être construit sur cette partie du site, si les

restrictions prescrites dans l'EDR sont respectées.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration -	Base	92.0012	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/
DRIEE IF	BASOL		fiche.php?page=1&index_sp=92.0012

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection Site BASOL, site réhabilité pour un usage industriel, instauration de

restrictions d'usage conventionnelles sur une partie du site

Précision des contours

Localisation D'après des plans anciens et actuels à l'échelle appropriée

Cadastre Périmètre différent du parcellaire IGN / conforme au plan cadastral

(cadastre.gouv.fr)

Observations sur la Plans joints

numérisation

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 648329.0, 6867281.0 (Lambert 93)

Superficie totale 263445 m² Perimètre total 3437 m

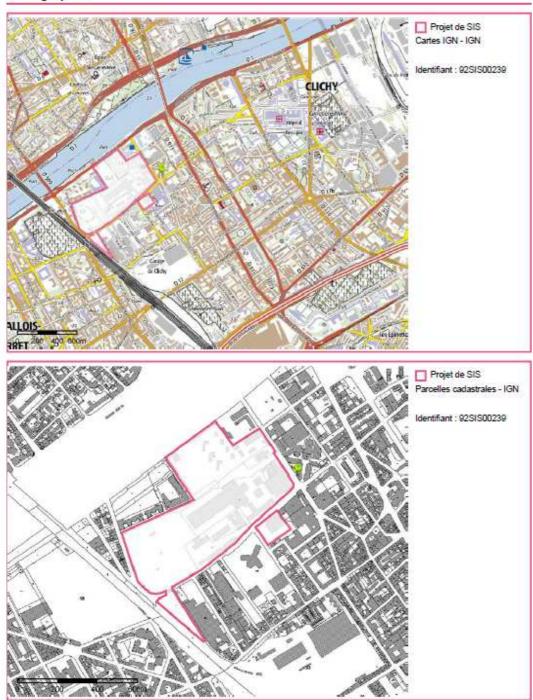
Précision des contours Bonne

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CLICHY	00	66	05/07/2016
CLICHY	0B	39	05/07/2016
CLICHY	0B	37	05/07/2016
CLICHY	00	67	05/07/2016
CLICHY	0B	10	05/07/2016
CLICHY	0B	15	05/07/2016
CLICHY	0B	26	05/07/2016
CLICHY	0B	25	05/07/2016
CLICHY	0B	8	05/07/2016
CLICHY	0B	35	05/07/2016
CLICHY	0B	38	05/07/2016
CLICHY	0B	34	05/07/2016
CLICHY	0B	36	05/07/2016
CLICHY	0B	55	05/07/2016
CLICHY	0B	56	05/07/2016
CLICHY	0B	57	05/07/2016
CLICHY	0B	58	05/07/2016
CLICHY	0B	59	05/07/2016
CLICHY	0M	77	08/07/2016

Titre	Commentaire	Diffusable
Diagnostic Initial ICF Environnement	Ref : 98 124 Date : décembre 1998	Non





Identification

Identifiant 92SIS00941

Nom usuel TOTAL RAFFINAGE MARKETING (ex TOTAL SUPPLY

MARKETING)

Adresse 33-35 boulevard Jean Jaurès

Lieu-dit

Département HAUTS-DE-SEINE - 92

Commune principale CLICHY - 92024

Caractéristiques du SIS

Le site a accueilli une station service soumise à déclaration au titre de la législation des installations classées. La cessation d'activité a été déclarée en 2009. En 2009 et 2010, des sondages de sols et la mise en place d'une surveillance de la qualité des eaux souterraines au droit du site ont permis d'obtenir un premier diagnostic des sols pour le site. Il a été mis en évidence des teneurs anormales en hydrocarbures et en métaux lourds dans les sols, ainsi que du benzène, du xylène et des hydrocarbures dans les gaz du sols et dans les eaux souterraines au droit du site. La surveillance des eaux souterraines et l'élaboration d'un plan de gestion ont été imposées par arrêté préfectoral du 22 décembre 2012. Un rapport de travaux de dépollution a été transmis en 2013. Ils montrent la pollution a été éliminée, mis à part en fond de fouille. Le long de murs, pour des raisons techniques, une pollution résiduelle en hydrocarbures totaux et en benzène, toluène, éthylbenzène et xylène (BTEX) a été maintenue sur place en limite de propriété du site. En mars 2016, il a été acté l'arrêt de la surveillance des eaux souterraines, suite à l'absence d'impact constaté dans les eaux souterraines depuis juillet 2013. Trois campagnes de mesure des gaz du sol ont été réalisées après l'arrêt du traitement, en septembre 2015, novembre 2015, et février 2016. Elles ont permis de constater et confirmer que la traitement a permis un abattement des teneurs en polluants de plus de 95%, les teneurs étant stabilisées nettement en decà des objectifs de dépollution.

Etat technique

Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)

Observations

L'Inspection des installations classées a proposé à Monsieur le Préfet, en juin 2016, d'acter que le site a été remis dans un état compatible avec l'usage futur du site et les usages présents autour du site (immeubles d'habitation).

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration -	Base	92.0092	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/
DRIEE IF	BASOL		fiche.php?page=1&index_sp=92.0092

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection Les plans utilisés sont extraits du rapport HPC Envirotec "Evaluation

de la qualité du sous-sol" d'avril 2010 (références : HPC-F 2A/ 2.09.4783 a) et du rapport de ARCADIS "Diagnostic environnemental complémentaire - Station service Relais Jean Jaures (CI 03457)" émis en septembre 2013 (références : Aff. Arcadis / FR0112.001651)

Précision des contours

Localisation D'après des plans et photos aériennes à l'échelle appropriée

Cadastre Périmètre conforme au parcellaire IGN / conforme au plan

cadastral (cadastre.gouv.fr)

Observations sur la numérisation

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 649189.0, 6866746.0 (Lambert 93)

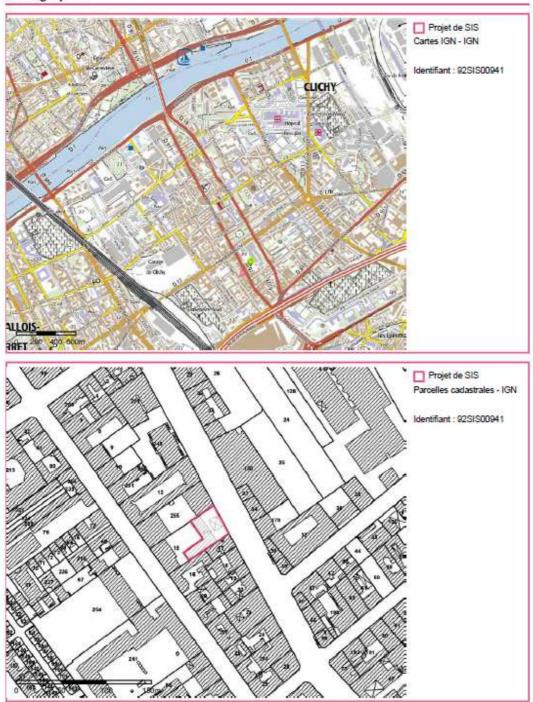
Superficie totale 877 m²
Perimètre total 154 m
Précision des contours Bonne

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CLICHY	AC	219	16/08/2016

Titre	Commentaire	Diffusable
-------	-------------	------------





Identification

Identifiant 92SIS00092

Nom usuel ALCATEL CABLES (ex CABLES DE LYON)

Adresse 30, rue Pierre Bérégovoy - 10-34 rue Jeanne d'Asnières - 7 rue

Valiton

Lieu-dit

Département HAUTS-DE-SEINE - 92

Commune principale CLICHY - 92024

Caractéristiques du SIS L'ancien site de production "Les Câbles de Lyon" (Installation

Classée à autorisation) a été exploité jusqu'en 1980. La cessation a été déclarée en 1986. Dans le cadre d'une succession, ALCATEL a effectué en 1998 un diagnostic initial du site. En 2000, des compléments ont été fournis (transaction ALCATEL-BIC). Les terres polluées par les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) ont été traitées et remises en état pour un usage industriel. Une surveillance des eaux souterraines a été mise en place de 2000 à

2001.

Etat technique Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions

d'usage ou servitudes imposées ou en cours

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration -	Base	92.0036	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/
DRIEE IF	BASOL		fiche.php?page=1&index sp=92.0036

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection Site BASOL

Précision des contours

Localisation D'après des plans anciens et actuels à l'échelle appropriée

Cadastre Périmètre conforme au parcellaire IGN / conforme au plan

cadastral (cadastre.gouv.fr)

Observations sur la Plans joints

numérisation

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 648487.0, 6867087.0 (Lambert 93)

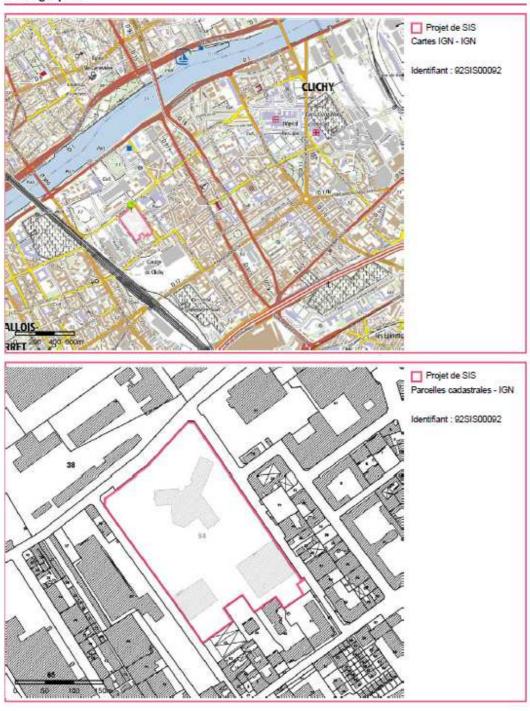
Superficie totale 41119 m²
Perimètre total 940 m
Précision des contours Bonne

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CLICHY	0N	94	04/07/2016

Titre	Commentaire	Diffusable
Plan Cables de Lyon	Date : 1989	Non
Plan de situation Cables de Lyon	Date: 1989	Non





Identification

Identifiant 92SIS00244

Nom usuel SEMERCLI BIC

Adresse 10 impasse des Cailloux

Lieu-dit

Département HAUTS-DE-SEINE - 92

Commune principale CLICHY - 92024

Caractéristiques du SIS

Le groupe BIC exploitait sur ce site l'usine de fabrication des stylos BIC cristal et BIC poussoir, à savoir la fabrication d'objets en matières plastiques, le décollage et meulage de matériaux et d'alliages. La cessation d'activité a été déclarée en 2000 et entérinée par l'arrêté préfectoral du 12 mars 2002. Une étude historique et un mémoire ont été réalisés en 1999 et complétés en 2001. A été mise en évidence une pollution aux hydrocarbures, aux solvants chlorés et aux métaux. L'arrêté préfectoral de 2002 imposait la remise en état du site. Le site a fait l'objet de travaux de dépollution et a été remis en état pour un usage industriel. Le procès verbal de récolement a été émis en 2005. Des restrictions d'usage ont été déposées aux hypothèques le 24

mars 2003.

Etat technique Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions

d'usage ou servitudes imposées ou en cours

Observations Le terrain a été vendu à la SEMERCLI. Les travaux de dépollution

ont été faits en deux étapes : la première phase consistait en la remise en état pour un usage industriel par BIC, et au cours de la seconde phase, la SEMERCLI devait rendre le site compatible avec l'usage futur. Les rapports de fin de travaux entrepris par la SEMERCLI ont été transmis en 2006 et 2007. Les travaux réalisés sont conformes

avec les objectifs fixés dans les études de risques (EDR).

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
-----------	------	-------------	------

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection Site traité, restrictions d'usage mises en place

Précision des contours

Localisation D'après des plans anciens et actuels à l'échelle appropriée

Cadastre Périmètre différent du parcellaire IGN / conforme au plan cadastral

(cadastre.gouv.fr)

Observations sur la Plans joints

numérisation

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 648997.0, 6866600.0 (Lambert 93)

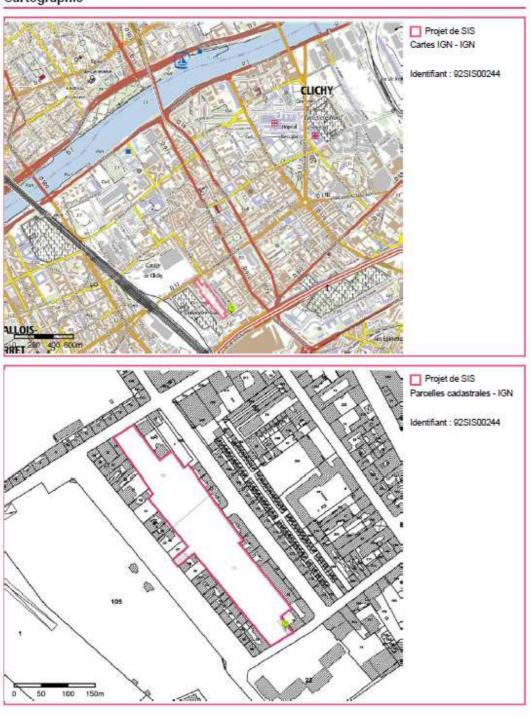
Superficie totale 24027 m²
Perimètre total 1009 m
Précision des contours Bonne

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CLICHY	AD	67	07/07/2016
CLICHY	AD	102	07/07/2016
CLICHY	AD	74	07/07/2016
CLICHY	AD	75	07/07/2016
CLICHY	AD	78	07/07/2016
CLICHY	AD	108	07/07/2016
CLICHY	AD	109	07/07/2016

Titre	Commentaire	Diffusable
Photographie du plan du plan du site BIC		Non
Plan du site - Extrait du diagnostic SOGREAH	Extrait du rapport SOGREAH : Diagnostic de la pollution du site Investigation complémentaires N°730087 Janvier 2001	Non





Identification

Identifiant 92SIS00243

Nom usuel PROCEDES RENFORS SA Adresse 74 rue Martre, 10-16 rue Palloy

Lieu-dit

Département HAUTS-DE-SEINE - 92

Commune principale CLICHY - 92024

Caractéristiques du SIS La société PROCEDE RENFORS a exploité ce site entre 1998 et

2007 pour des activités de traitement de surface (chromage et nickelage). La cessation d'activité a été notifiée en 2007 et complétée en 2009. Un diagnostic initial de l'état des sols a été réalisé en 2003 et complété en 2004. Les études ont mis en évidence la présence de

chrome dans les sols, ainsi que de perchloroéthylène.

Dans le cadre de la transaction immobilière, le nouveau propriétaire s'était engagé à prendre à sa charge les travaux de remise en état liés à une éventuelle pollution du sol. Le nouvel acquéreur du site, la société Sté Martre Palloy, a réalisé une analyse des risques résiduels (ARR), dans le but de construire un ensemble immobilier à usage d'habitations sur le site. Des travaux de dépollution ont été mis en œuvre. Le rapport de fin de travaux a été transmis en 2008. En 2011, les études ont conclu à un usage d'habitation compatible avec la présence d'une pollution résiduelle du sous-sol et de la nappe.

Etat technique

Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR)

Observations

Références aux inventaires

organismo	Dusc	Taciffalla	Livii
Sélection du SIS			
Statut	Consultable		
Critère de sélection	Terrains concernés	à risques avérés	
Commentaires sur la sélection	Site traité, pollution i	résiduelle compatible avec un u	sage d'habitation

Précision des contours

Localisation D'après d'anciennes photos aériennes mal recalées avec les

photos actuelles

Périmètre conforme au parcellaire IGN / conforme au plan Cadastre

cadastral (cadastre.gouv.fr)

Observations sur la Plan joint

numérisation

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 649249.0, 6867132.0 (Lambert 93)

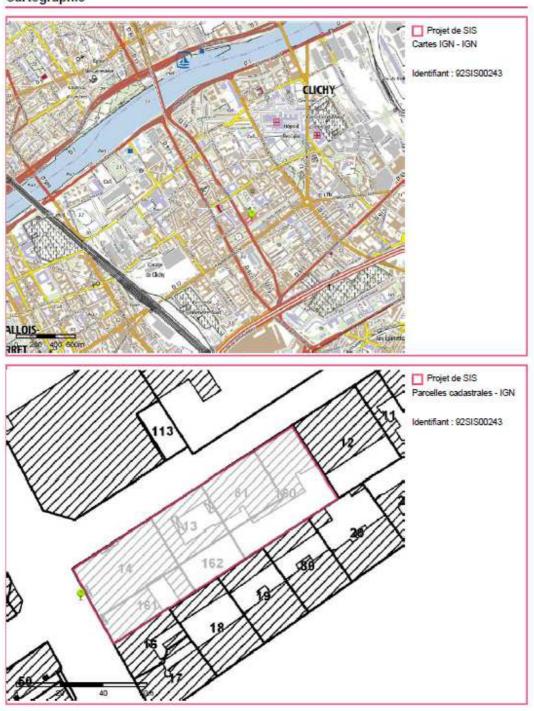
Superficie totale 3135 m²
Perimètre total 280 m
Précision des contours Moyenne

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CLICHY	0S	81	05/07/2016
CLICHY	0S	13	05/07/2016
CLICHY	0S	14	05/07/2016
CLICHY	0S	162	05/07/2016
CLICHY	0S	161	05/07/2016
CLICHY	0S	160	05/07/2016

Titre	Commentaire	Diffusable
Photographie du plan du site procédés renfors 1986	Date : 1986	Non





Identification

Identifiant 92SIS00097

Nom usuel CEAC

Adresse 18 Quai de Clichy

Lieu-dit

Département HAUTS-DE-SEINE - 92

Commune principale CLICHY - 92024

Caractéristiques du SIS Le site a été exploité pour la fabrication d'accumulateurs au plomb.

Par courrier du 1er décembre 1997, la CEAC a notifié la cessation définitive de ses activités. Un diagnostic des sols a été réalisé en 1998. Il a été mis en évidence une pollution des sols par le plomb. Un arrêté préfectoral, daté du 12 juin 1998, a prescrit la remise en état du site. Des travaux ont été réalisés, le rapport de fin de travaux a été transmis en 2000. Une étude de l'impact d'une pollution résiduelle par le plomb a été transmise le 30 août 1999 et a conclu à l'absence d'impact pour les futurs usagers. Un procès verbal de récolement a été

émis

Etat technique Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR)

Observations Une Étude de Risques (EDR) a été réalisé dans le but de construire

des immeubles d'habitation. Le site est compatible avec un usage

sensible, sous certaines conditions définies dans l'EDR.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9200414	http://basias.brqm.fr/fiche_synthetique.asp? IDT=IDF9200414

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection Site BASIAS, site traité, risque résiduel acceptable

Précision des contours

Localisation D'après des plans anciens et actuels à l'échelle appropriée

Cadastre Périmètre différent du parcellaire IGN / conforme au plan cadastral

(cadastre.gouv.fr)

Observations sur la Plans joints

numérisation

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 648105.0, 6867350.0 (Lambert 93)

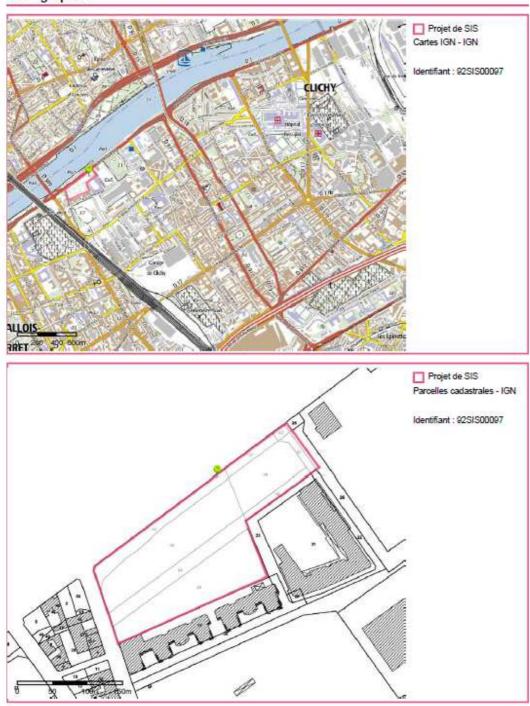
Superficie totale 27280 m²
Perimètre total 849 m
Précision des contours Bonne

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CLICHY	0B	42	04/07/2016
CLICHY	0B	41	04/07/2016
CLICHY	0B	48	04/07/2016
CLICHY	0B	43	04/07/2016
CLICHY	0B	46	04/07/2016
CLICHY	0B	47	04/07/2016
CLICHY	0B	44	04/07/2016
CLICHY	0B	45	04/07/2016
CLICHY	0B	26	04/07/2016
CLICHY	0B	62	04/07/2016
CLICHY	0B	63	04/07/2016
CLICHY	0B	64	04/07/2016

Titre	Commentaire	Diffusable
Inventaire des Risques, Projet, d'aménagement et risques liés au Plomb	Rapport ICF Environnement Rapport n° 98304 Date : Aout 1999	Non
Plans CEAC extraits du rapport n° 51694	Extrait du rapport ICF Environnement : Audit D'Environnement CEAC N° 51694 24 Mars 1995	Non





Identification

Identifiant 92SIS00936

Nom usuel Société Minière Industrielle Franco-Brésilienne

Adresse 202 qual de clichy

Lieu-dit

Département HAUTS-DE-SEINE - 92

Commune principale CLICHY - 92024

Caractéristiques du SIS Construction d'un immeuble et d'un parking sur l'emplacement d'une

ancienne industrie, la Société Minière Industrielle Franco-Brésilienne,

dont l'activité était l'extraction de mésothorium en 1911.

L'activité d'extraction de mésothorium a engendré une pollution du site au thorium 232.On note 2 taches de contamination résiduelle, d'une part dans un mur de clôture et d'autre part en bord de Seine au niveau d'un ancien émissaire provenant probablement de l'ancienne usine.

Les résultats du contrôle effectué par l'OPRI donnent :

0.1 à 0.3 microGy/h sur le parking extérieur.

0.04 à0.06 microGy/h dans les sous-sols de parking

3.5 à 11.0 microGy/h sur les bords de Seine, autour d'un émissaire

situé au niveau de l'eau.

Rapport IRSN DEI/SIAR nº 09/0500 de juillet 2009

Etat technique Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de

réhabilitation dans l'immédiat

Observations Site diagnostiqué par l'OPRI en 2009

Répertorié sur l'inventaire ANDRA

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection Répertorié sur l'inventaire ANDRA http://www.andra.fr/inventaire2012

/01_pdf_localisation/07-ile-pc/14-

SH_ASNIERES_CHAVILLE_CLICHY.pdf

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 649733.0, 6868308.0 (Lambert 93)

Superficie totale 5401 m² Perimètre total 380 m

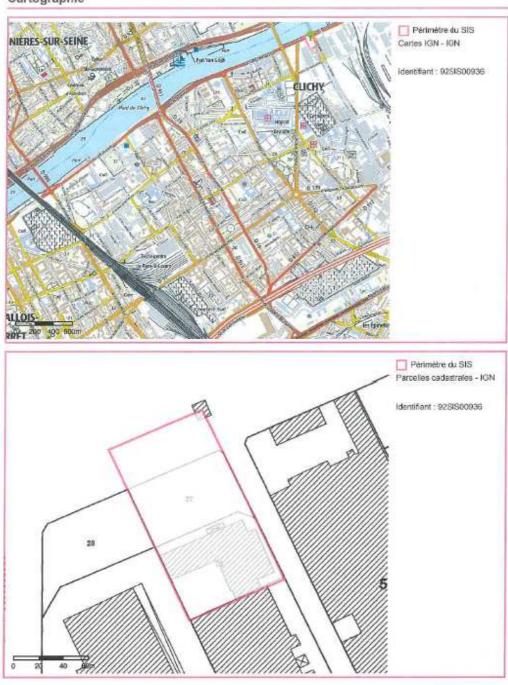
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CLICHY	он	27	12/08/2016
CLICHY	ОН	26	12/08/2016

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
DEI/SIAR/09- 0500	Description des pollutions du site : parcelle 26 et 27 + berges de seine Mesures de l'état des pollutions en 2009	Non
Inventaire ANDRA 2012	http://www.andra.fr/inventaire2012/01_pdf_localisation/07-ile-pc/14- SH_ASNIERES_CHAVILLE_CLICHY.pdf	Oui





Arrêté préfectoral DCPPAT n° 2018- 15 du 0 6 FEV. 2018 portant création de secteurs d'information sur les sols sur la commune de Clichy-la-Garenne.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,



Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47.

Vu l'article 173 de la loi nº 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS);

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine;

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de Monsieur Vincent BERTON, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine;

Vu l'arrêté MCI n° 2017-52 du 31 août 2017 portant délégation de signature à Monsieur Vincent BERTON, secrétaire général des Hauts-de-Seine;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 19 janvier 2018 proposant la création de SIS sur la commune de Clichy-la-Garenne;

Vu l'absence d'avis émis par le maire de la commune de Clichy-la-Garenne ;

Vu l'avis émis par le président de l'Établissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine le 22 juin 2017;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 24 juillet 2017 ;

Vu les observations du public recueillies entre les 24 juillet 2017 et 24 septembre 2017 ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés ALCATEL CABLES, CEAC, GAZ DE FRANCE CENTRE NATIONAL DE L'EQUIPEMENT, PROCEDES RENFORS SA, SEMERCLI BIC et TOTAL RAFFINAGE MARKETING sont à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines.

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ADRESSE POSTALE: 167-177, avenue Joliot Curie — 92013 Nanterre Cedex
Couries: courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
STANBARD: 01.40.97,20.00 / Telecore: 01.47.25.21.21 / haranser: http://www.hunts-de-seine.gouv.fr

STEEDING OF THE FEW OF THE LOOK - PER THE PARTY OF THE SAME STORY OF THE SAME OF THE SAME

ARRÊTE

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information sur les Sols suivants sont créés :

- SIS n°92SIS00092 relatif au site ALCATEL CABLES,
- SIS n°92SIS00097 relatif au site CEAC,
- SIS n°92SIS00239 relatif au site GAZ DE FRANCE CENTRE NATIONAL DE L'EQUIPEMENT,
- SIS n°92SIS00243 relatif au site PROCEDES RENFORS SA,
- SIS n°92SIS00244 relatif au site SEMERCLI BIC,
- SIS nº92SIS00941 relatif au site TOTAL RAFFINAGE MARKETING.

Ces Secteurs d'Information sur les Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 - URBANISME

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet http://www.georisques.gouv.fr

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexées au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Clichy-la-Garenne.

ARTICLE 3 - NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPT compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations sur les Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 - NOTIFICATION ET PUBLICITE

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Clichy-la-Garenne et au président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie et au siège de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 5 - DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 6 - APPLICATION

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, Monsieur le Maire de Clichy-la-Garenne, Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet. Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général

Macent BERTON



PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté préfectoral DCPPAT n° 2019- 46 du 2 6 MARS 2019 portant création de secteurs d'information sur les sols sur la commune de Clichy-la-Garenne.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS);

Vu le décret nº 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre Soubelet, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de monsieur Vincent Bertor, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté MCI nº 2017-52 du 31 août 2017 portant délégation de signature à monsieur Vincent Berton, secrétaire général des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-15 du 6 février 2018 portant création de Secteurs d'Informations sur les Sols (SIS) sur la commune de Clichy-la-Garenne;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 11 février 2019 proposant la création de SIS sur la commune de Clichy-la-Garenne ;

Vu l'information faite aux propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 20 novembre 2018 ;

Vu les observations recueillies lors de la consultation du public effectuée entre les 26 novembre et 31 décembre 2018 :

Considérant que la commune de Clichy-la-Garenne et l'Etablissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine ont été consultés sur les projets de création de SIS situés sur leur territoire, par courrier daté du 2 mars 2018;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de SIS ont été informés par courrier daté du 20 novembre 2018 ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 26 novembre au 31 décembre 2018 ;

Considérant que les remarques des communes et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de secteurs d'information sur les sols ; Considérant que les activités exercées par la société Minière Industrielle Franco-Brésilienne sont à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols, afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le secteur d'information sur les sols suivant est créé :

Identifiant SIS	Nom usuel du site correspondant
92SIS00936	Société Minière Industrielle Franco-Brésilienne

Ce secteur d'information sur les sols est annexé au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 - URBANISME

Le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet http://www.georisques.gouv.fr

Le secteur d'information sur les sols défini par le présent arrêté est annexé au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Clichy-la-Garenne.

ARTICLE 3 - NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPT compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 - NOTIFICATION ET PUBLICITE

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Clichy-la-Garenne et au président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie et au siège de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 5 - DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 6 - APPLICATION

Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, monsieur le maire de la commune de Clichy-la-Garenne et au président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire Général

Vincent BERTON